

Le présent compte rendu et l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF : www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 31 JUILLET 2020 COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

Le 31 juillet 2020 à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Flandre Rue du Milieu à HAZEBROUCK, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président sortant du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n° 2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 23/07/2020

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 166 délégués

| | | |
|-------------------------------|---------------------|-------------|
| M. Didier GUENANTIN | Délégué titulaire | ARNEKE |
| M. Michel PICOTIN | Délégué titulaire | ARNEKE |
| M. Arnaud DEVILLEZ | Délégué titulaire | BAILLEUL |
| M. Emmanuel FURLAN | Délégué titulaire | BAILLEUL |
| M. Joël BODDAERT | Délégué titulaire | BAMBECCQUE |
| M. Jonathan QUEVAL | Délégué suppléant | BAVINCHOVE |
| M. Paul-Loup TRONQUOY | Délégué titulaire | BERGUES |
| Mme Jessica TOULY | Déléguée titulaire | BERGUES |
| M. Didier CLEENEWERCK | Délégué titulaire | BERTHEN |
| M. Jean-Claude DELDYCKE | Délégué titulaire | BERTHEN |
| M. Sébastien LESCIEUX | Délégué titulaire | BIERNE |
| M. Chafik BIKRIA | Délégué suppléant | BIERNE |
| Mme Claudine DELASSUS | Déléguée titulaire | BISSEZEELE |
| Mme Nadine JEAN | Déléguée suppléante | BISSEZEELE |
| M. Alain DEVAUX | Délégué titulaire | BLARINGHEM |
| M. Régis DUQUENOY | Délégué suppléant | BLARINGHEM |
| M. Christophe BECUE | Délégué titulaire | BOESCHEPE |
| M. Pierre BOURGEOIS | Délégué titulaire | BOESCHEPE |
| Mme Danielle MAMETZ | Délégué titulaire | BOESEGHM |
| M. Laurent DENIS | Délégué titulaire | BOESEGHM |
| M. Michel DIACRE | Délégué titulaire | BOLLEZEELE |
| M. Laurent VANPOUILLE | Délégué titulaire | BOLLEZEELE |
| Mme Bernadette POPELIER | Déléguée titulaire | BORRE |
| M. Pierre TITRENT | Délégué titulaire | BORRE |
| Mme Marie-Claude LERMYTTE | Déléguée titulaire | BROUCKERQUE |
| Mme Anne-Sophie BAUDCHON | Déléguée suppléante | BROUCKERQUE |
| Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX | Déléguée titulaire | BUYSSCHEURE |
| M. Emmanuel RYCKEBUSCH | Délégué titulaire | BUYSSCHEURE |
| M. Olivier LOEWENGUTH | Délégué titulaire | CAESTRE |

| | | |
|---|---------------------|----------------|
| M. Jean-Luc SCHRICKE | Délégué titulaire | CAESTRE |
| Mme Bernadette BROUCKE | Déléguée titulaire | CAPPELLEBROUCK |
| M. Michel DECOOL | Délégué titulaire | CAPPELLEBROUCK |
| M. Ludovic LE CORRE | Délégué titulaire | CROCHTE |
| M. Frédéric PENET | Délégué titulaire | DRINCHAM |
| M. Frédéric PATERNOSTER | Délégué titulaire | DRINCHAM |
| M. Francis BEVE | Délégué titulaire | EBBLINGHEM |
| M. Henri RAMAUT | Délégué titulaire | EECKE |
| Mme Murielle FERYN | Déléguée titulaire | ERINGHEM |
| M. Kévin GUERRIER | Délégué titulaire | ERINGHEM |
| M. Jean-Michel DEGRAND | Délégué titulaire | ESQUELBEQ |
| M. Didier ROUSSEL | Délégué titulaire | ESQUELBEQ |
| M. Bruno FICHEUX * | Délégué titulaire | ESTAIRE |
| * Départ de M. Ficheux à l'élection du 10^{ème} Vice-Président | | |
| M. Romain BUISINE * | Délégué titulaire | ESTAIRE |
| * M. BUISINE est parti après la délibération N° 6 | | |
| M. Philippe MASQUELIER | Délégué titulaire | FLETRE |
| M. Bernard LEROY | Délégué titulaire | FLEURBAIX |
| Mme Laurence DOUALE | Déléguée suppléante | FLEURBAIX |
| M. Aurélien ROYAL | Délégué titulaire | GODEWAERSVELDE |
| M. Philippe DOYEN | Délégué titulaire | HARDIFORT |
| M. Eddy ROLIN | Délégué titulaire | HAVERSKERQUE |
| M. Francky SALON | Délégué titulaire | HAVERSKERQUE |
| M. Hervé DELVA | Délégué titulaire | HAZEBROUCK |
| M. Dominique BONNET | Délégué suppléant | HERZEELE |
| Mme Anne-Gaëlle PAPILLON | Déléguée suppléante | HERZEELE |
| M. Fabrice LAMIAUX | Délégué titulaire | HOLQUE |
| M. Alain LEBRUN | Délégué titulaire | HOLQUE |
| M. Jean-Luc CAPPAERT | Délégué titulaire | HONDEGHEM |
| M. Jean-Pierre FERAMUS | Délégué titulaire | HONDEGHEM |
| M. Hervé SAISON | Délégué titulaire | HONDSCHOOTE |
| M. Jérôme VERMERSCH | Délégué titulaire | HONDSCHOOTE |
| M. Samuel BEVER | Délégué titulaire | HOUTKERQUE |
| M. Jean TRUANT | Délégué titulaire | HOUTKERQUE |
| M. Jean-Pierre LEFEBVRE | Délégué titulaire | HOYMILLE |
| Mme Christine CAMUS | Déléguée suppléante | HOYMILLE |
| M. Pierre CAMPAGNIE | Délégué titulaire | KILLEM |
| M. Pierre-Jean SALOME | Délégué titulaire | KILLEM |
| M. Edmond TURPIN | Délégué titulaire | LA GORGUE |
| Mme Sabine DEROCQ | Déléguée titulaire | LA GORGUE |
| M. Jean-Luc DECOSTER | Délégué titulaire | LAVENTIE |
| M. Dominique WALBROU | Délégué titulaire | LE DOULIEU |
| Mme Bernadette DELANGUE | Déléguée titulaire | LE DOULIEU |
| M. Sébastien LUCHET | Délégué titulaire | LEDERZEELE |
| M. Christian DELASSUS | Délégué titulaire | LEDRINGHEM |
| M. Jacques HURLUS | Maire | LESTREM |
| Mme Anne HIEL | Première Adjointe | LESTREM |
| M. Emile HOEDTS | Délégué titulaire | LOOBERGHE |
| M. Bertrand DUMONT | Délégué titulaire | LYNDE |
| M. Joël LEURS | Délégué titulaire | MERCKEGHEM |
| Mme Danielle VANMAELE | Déléguée titulaire | MERCKEGHEM |
| M. Patrick DURIEZ | Délégué titulaire | MERRIS |
| M. Joël DUYCK | Délégué titulaire | MERVILLE |
| M. José BAUDRY | Délégué titulaire | MERVILLE |
| M. Emmanuel WECXSTEEN | Délégué titulaire | METEREN |
| M. Elie LOUCHART DETHOOR | Délégué titulaire | METEREN |
| M. Fabrice GREBET | Délégué titulaire | MILLAM |
| M. Marie-Andrée BECKAERT | Déléguée suppléante | MILLAM |
| M. Rodrigue BOURNONVILLE | Délégué titulaire | MORBECQUE |
| M. Arnaud GUERIN | Délégué titulaire | MORBECQUE |
| M. Philippe BERTIN | Délégué titulaire | NEUF-BERQUIN |
| M. Sylvain PETITPREZ | Délégué titulaire | NEUF-BERQUIN |
| M. Franck MEURILLON | Délégué titulaire | NIEPPE |
| Mme Sabine TEMMERMAN | Déléguée suppléante | NIEPPE |
| M. Régis VERBEKE | Délégué titulaire | NIEURLET |

| | | |
|--|--------------------|------------------------|
| M. Kévin VERLINDE | Délégué titulaire | NIEURLET |
| M. Benoit CATRICE | Délégué titulaire | NOORDPEENE |
| M. Albert PIETERSOONE | Délégué titulaire | NOORDPEENE |
| M. Olivier SPRIET | Délégué titulaire | OCHEZELEE |
| Mme Stéphanie PORREYE | Délégué titulaire | OOST-CAPPEL |
| M. Jean-Luc DEBERT | Délégué titulaire | OUDEZELEE |
| M. Michel DERA EVE | Délégué titulaire | OUDEZELEE |
| M. Stéphane DIEUSAERT | Délégué titulaire | OXELAERE |
| M. Jean-Michel SCHACHT | Délégué titulaire | OXELAERE |
| M. Christophe VANLERBERGHE * | Délégué titulaire | PITGAM |
| * M. VANLERBERGHE est parti après la délibération N° 6 | | |
| Mme Sandrine BOUISSON-QUESTROY | Députée titulaire | PRADELLES |
| Mme Nathalie STRUYS | Députée titulaire | PRADELLES |
| M. Ludovic MIELLOT | Délégué titulaire | QUAEDYPRE |
| M. Denis TOURNANT | Délégué titulaire | QUAEDYPRE |
| M. Lambert LE LAY | Délégué titulaire | RENSCURE |
| M. Jean-Paul TILLIER | Délégué titulaire | RENSCURE |
| Mme Céline CAMPEL | Délégué titulaire | REXPOEDE |
| M. Jean-Luc CLEENEWERCK | Délégué titulaire | REXPOEDE |
| M. Kévin NEFFE | Délégué titulaire | RUBROUCK |
| M. Luc EVERAERE | Délégué suppléant | RUBROUCK |
| M. Thierry DEQUIDT | Délégué titulaire | SAINT-JANS-CAPPEL |
| M. Frédéric VANDENBRIELE | Délégué titulaire | SAINT-JANS-CAPPEL |
| M. Jean-Charles COURQUIN | Délégué titulaire | SAINT-MOMELIN |
| Mme Marie-Noëlle MACREL | Députée titulaire | SAINT-MOMELIN |
| M. Patrick DEWYNTER | Délégué titulaire | SAINT-PIERRE-BROUCK |
| Mme Marie-Pierre LEMAIRE | Députée titulaire | SAINT-PIERRE-BROUCK |
| Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE | Députée titulaire | SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL |
| M. Bernard BENOUIWT | Délégué titulaire | SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL |
| M. Francis MEIRLAND | Délégué titulaire | SAINTE-MARIE-CAPPEL |
| M. Ghislain BODEIN | Délégué suppléant | SAINTE-MARIE-CAPPEL |
| M. Régis DECOUVELAERE | Délégué titulaire | SERCUS |
| Mme Laurence BARREZELEE | Députée suppléante | SERCUS |
| M. Christophe BORET | Délégué titulaire | SOCX |
| M. Jean DELANNOY | Délégué titulaire | SOCX |
| M. Didier BILLIET | Délégué titulaire | STAPLE |
| M. Daniel DOYER | Délégué titulaire | STAPLE |
| Mme Carole DELAIRE * | Députée titulaire | STEENBECQUE |
| * Mme DELAIRE est partie après la délibération N° 5 et donne pouvoir à M. DEWYNTER Jean-Jacques | | |
| M. Jean-Jacques DEWYNTER | Délégué titulaire | STEENBECQUE |
| M. Alain DAVROUX | Délégué titulaire | STEENE |
| M. Samuel DEGEZELLE | Délégué titulaire | STEENE |
| Mme Edith STAELEN | Députée titulaire | STEENVOORDE |
| M. Yves DEBRUYNE | Délégué titulaire | STEENVOORDE |
| M. Patrice SEINGIER | Délégué titulaire | STEENWERCK |
| M. Pierre DUPLOUY | Délégué suppléant | STEENWERCK |
| M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH | Délégué titulaire | STRAZEELE |
| M. Bernard BEUN | Délégué titulaire | TERDEGHEM |
| M. Eddie BOULIER * | Délégué titulaire | THIENNES |
| * M. BOULIER est parti après la délibération N° 5 et donne pouvoir à M. FERAMUS Jean-Pierre | | |
| M. Nicolas FORAIN | Délégué titulaire | UXEM |
| Mme Armelle BOULOGNE | Députée suppléante | UXEM |
| M. Jacques HERNU | Délégué titulaire | VIEUX-BERQUIN |
| Mme Odile HUYGHE | Députée titulaire | VIEUX-BERQUIN |
| M. Alain MAEGHT * | Délégué titulaire | VOLCKERINCKHOVE |
| * M. MAEGHT est parti après la délibération N° 6 | | |
| M. Patrice LAUWERIE | Délégué titulaire | WALLON-CAPPEL |
| M. Serge DUTRY | Délégué titulaire | WALLON-CAPPEL |
| M. Pierre BOUTTEMY | Délégué titulaire | WARHEM |
| M. Benoit LAURENT * | Délégué titulaire | WARHEM |
| * M. LAURENT est parti après la délibération N° 6 et donne pouvoir à M. BOUTTEMY | | |
| M. Daniel DESCHODT | Délégué titulaire | WATTEN |
| M. Marc DAMBRICOURT | Délégué titulaire | WATTEN |
| Mme Laurence BARROIS | Délégué titulaire | WEMAERS-CAPPEL |
| M. Pascal IOOS | Délégué titulaire | WEMAERS-CAPPEL |

| | | |
|---|--------------------|--------------|
| M. Guillaume CARTON | Délégué titulaire | WEST-CAPPEL |
| Mme Caroline DUJARDIN | Déléguée titulaire | WEST-CAPPEL |
| Mme Anne VANPEENE | Déléguée titulaire | WINNEZEELE |
| M. Christophe DEGRAND | Délégué titulaire | WORMHOUT |
| M. Frédéric DEVOS | Délégué titulaire | WORMHOUT |
| M. Nathalie GOLL | Déléguée titulaire | WULVERDINGHE |
| M. Philippe PERRIN | Délégué titulaire | WULVERDINGHE |
| M. Samuel FLAMEN | Délégué titulaire | WYLDER |
| Mme Catherine CLICTEUR | Déléguée titulaire | WYLDER |
| M. Jacques DEVULDER * | Délégué suppléant | ZEGERSCAPPEL |
| * M. DEVULDER est parti après la délibération N° 6 | | |
| M. Jean-Paul FOURNIER | Délégué titulaire | ZERMEZEELE |
| Mme Frédérique LOUCHART | Déléguée titulaire | ZERMEZEELE |
| M. Serge CHARLEY | Délégué titulaire | ZUYTPENNE |
| M. Eddy VERHAEGHE | Délégué titulaire | ZUYTPENNE |

POUVOIRS : 13

M. Cédric NEUVILLE, délégué titulaire de BAMBECQUE a donné pouvoir à M. Joël BODDAERT
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Jean STERCKEMAN, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Alexandre BARLOY, délégué titulaire de FLETRE a donné pouvoir à M. Philippe MASQUELIER
M. Serge SOODTS, délégué titulaire de GODEWAERSVLDE a donné pouvoir à M. Aurélien ROYAL
M. Jean-Philippe BOONAERT, délégué titulaire de LAVENTIE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DECOSTER
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE, déléguée titulaire de LEDRINGHEM a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST-CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
Mme Elisabeth GRESSIER, déléguée titulaire de STRAZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH
M. Louis BALLOY, délégué titulaire de TERDEGHEM a donné pouvoir à M. Bernard BEUN
M. Matthieu GOUY, délégué titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Franck RICHARD, délégué titulaire de ZEGERSCAPPEL a donné pouvoir à Jacques DEVULDER

VOTANTS : 179

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Ordre du Jour

- Rappel des missions du Syndicat
- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 6 février 2020
- Installation du Comité syndical
- Désignation du secrétaire de séance
- Election de la / du Président(e)
- Composition du Bureau et élection des Vice-Présidents(es) et des membres du Bureau
- Lecture de la Charte
- Délégations au Bureau et au (à la) Président (e)
- Fixation des indemnités attribuées aux membres du Bureau
- Fixation des remboursements de frais de déplacement pour les membres du Bureau non indemnisés
- Election des membres aux Commissions obligatoires et Conférences de l'Entente
- Convention entre le SIECF TE Flandre, le SE 60, la FDE 80 et GRDF dans le cadre du programme ACTEE
- Information sur les décisions
- Questions diverses

Les compétences du Syndicat :

- Electricité : le syndicat est propriétaire du réseau basse et moyenne tension,
- Gaz : le syndicat est propriétaire des canalisations basses et moyennes pressions
- Télécom numérique
- Eclairage public (Option A : Investissement / Option B : Investissement et maintenance)
- IRVE Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques
- Bornes GNV
- Réseaux de chaleur

Les missions du Syndicat :

- Achat groupé d'énergie pour les collectivités du territoire
- Lutte contre la précarité énergétique
- Rénovation et exemplarité des bâtiments publics : conseil, audits, programme ACTEE, aide à la rénovation, aide pour le déploiement des Energies renouvelables (EnR)
- Partenariat avec les Communautés de Communes du territoire via :
 - ⇒ La commission Transition énergétique,
 - ⇒ Les ententes :
 - Numérique (CCHF, CCFI et CCFL)
 - Eclairage public des zones d'activités (CCHF et CCFI)
 - Déploiement des bornes IRVE dans les pôles gares et zones d'activités (CCFI)

*** Administration générale - Approbation du Compte rendu de la réunion du 6 février 2020**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance précédente.
Seuls les délégués présents le 6 février prennent part au vote.
Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 31072020/D01 Administration générale - Election du Président

M Michel DECOOL, Président sortant du SIECF, accueille les nouveaux délégués pour l'installation du Comité syndical suite au renouvellement des Conseils municipaux en mars et juin 2020.

Puis M DECOOL cède la présidence à M Henri RAMAUT, doyen d'âge de l'assemblée (article L 5211-9 du CGCT).

M Michel DECOOL est candidat à la présidence du SIECF.

Il est procédé à un vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179

Exprimés : 172

Michel DECOOL : 172

Abstenions, Blancs ou nuls : 7

M Michel DECOOL est élu Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Délibération N° 31072020/D02 Administration générale - Composition du Bureau

Exposé et proposition :

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents peut être librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse dépasser 20 % de l'effectif total arrondi à l'entier supérieur (soit 38 dans le cas du SIECF) et sans dépasser quinze Vice-Présidents au maximum.

Le Président propose que le bureau soit composé du Président, de 14 Vice-Présidents et 16 Membres.

Adoption :

Votants : 179
Pour : 165
Abstention : 7
Contre : 7

La proposition est adoptée

Délibération N° 31072020/D03 Administration générale - Election des Vice-Présidents

Conformément aux articles L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération relative à la composition du Bureau, il est procédé à l'élection des Vice-Présidents(es) et ceci dans l'ordre des rangs attribués.

Election du Premier Vice-Président

Est candidat M. Jean-Luc CLEENEWERCK

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 169
Jean-Luc CLEENEWERCK : 169
Abstentions, Blancs ou nuls : 10

M. Jean-Luc CLEENEWERCK est élu Premier Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Deuxième Vice-Président

Est candidat Mme Danielle MAMETZ

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boîtiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 167

Danielle MAMETZ : 167
Abstentions, Blancs ou nuls : 12

Mme Danielle MAMETZ est élue Deuxième Vice-Présidente du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Troisième Vice-Président

Sont candidats M. Edmond TURPIN et M. Bruno FICHEUX

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 174
Edmond TURPIN : 97
Bruno FICHEUX : 77
Abstentions, Blancs ou nuls : 5

M. Edmond TURPIN est élu Troisième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Quatrième Vice-Président

Est candidat Mme Anne VANPEEENE

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 157
Anne VANPEEENE : 157
Abstentions, Blancs ou nuls : 22

Mme Anne VANPEEENE est élue Quatrième Vice-Présidente du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Cinquième Vice-Président

Est candidat M. Hervé DELVA

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 151
Hervé DELVA : 151
Abstentions, Blancs ou nuls : 28

M. Hervé DELVA est élu Cinquième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Sixième Vice-Président

Est candidat M. Christian DELASSUS

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 172
Christian DELASSUS : 172
Abstentions, Blancs ou nuls : 7

M. Christian DELASSUS est élu Sixième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Septième Vice-Président

Est candidat M. Jean-Luc DEBERT

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 167
Jean-Luc DEBERT : 167
Abstentions, Blancs ou nuls : 12

M. Jean-Luc DEBERT est élu Septième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Huitième Vice-Président

Sont candidats M. Joël DUYCK et M. Bruno FICHEUX

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 168
Joël DUYCK : 100
Bruno FICHEUX : 68
Abstentions, Blancs ou nuls : 11

M. Joël DUYCK est élu Huitième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Neuvième Vice-Président

Est candidat M. Franck MEURILLON

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 166
Franck MEURILLON : 166
Abstentions, Blancs ou nuls : 13

M. Franck MEURILLON est élu Neuvième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Dixième Vice-Président

Est candidat M. Jérôme VERMERSCH

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 164
Jérôme VERMERSCH : 164
Abstentions, Blancs ou nuls : 15

M. Jérôme VERMERSCH est élu Dixième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Onzième Vice-Président

Est candidat M. Rodrigue BOURNONVILLE

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 157
Rodrigue BOURNONVILLE : 157
Abstentions, Blancs ou nuls : 22

M. Rodrigue BOURNONVILLE est élu Onzième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Douzième Vice-Président
Est candidat M. Fabrice LAMIAUX

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 160
Fabrice LAMIAUX : 160
Abstentions, Blancs ou nuls : 19

M. Fabrice LAMIAUX est élu Douzième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Treizième Vice-Président
Est candidat M. Jean-Pierre FERAMUS

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 147
Jean-Pierre FERAMUS : 147
Abstentions, Blancs ou nuls : 32

M. Jean-Pierre FERAMUS est élu Treizième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Election du Quatorzième Vice-Président
Est candidat M. Arnaud DEVILLEZ

Il est procédé au vote à bulletin secret à l'aide de boitiers de vote électronique.

Votants : 179
Exprimés : 144
Arnaud DEVILLEZ : 144
Abstentions, Blancs ou nuls : 35

M. Arnaud DEVILLEZ est élu Quatorzième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Délibération N° 31072020/D04

Administration générale - Election des Membres du Bureau

Conformément aux articles L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération relative à la composition du Bureau,
Il est procédé à l'élection des membres du Bureau.

Sont candidats :

Laurent VANPOUILLE
Jean-Luc SCHRICKE
Dominique WALBROU
Danielle VANMAELE
Stéphane DIEUSAERT
Marie-Madeleine CAMPAGNE
Edith STAELEN
Frédéric DEVOS
Dominique DERAY
Jessica TOULY
Bernard BEUN
Mark MAZIERES
Aurélien ROYAL
Sylvain PETITPREZ
Patrice LAUWERIE
Henri RAMAUT

Il est procédé au vote

Votants : 179
Exprimés : 179

Laurent VANPOUILLE : 179
Jean-Luc SCHRICKE : 179
Dominique WALBROU : 179
Danielle VANMAELE : 179
Stéphane DIEUSAERT : 179
Marie-Madeleine CAMPAGNE : 179
Edith STAELEN : 179
Frédéric DEVOS : 179
Dominique DERAY: 179
Jessica TOULY: 179
Bernard BEUN: 179
Mark MAZIERES : 179
Aurélien ROYAL : 179
Sylvain PETITPREZ : 179
Patrice LAUWERIE : 179
Henri RAMAUT : 179

Mmes et MM Laurent VANPOUILLE, Jean-Luc SCHRICKE, Dominique WALBROU, Danielle VANMAELE, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Madeleine CAMPAGNE, Edith STAELEN, Frédéric DEVOS, Dominique DERAY, Jessica TOULY, Bernard BEUN, Mark MAZIERES, Aurélien ROYAL, Sylvain PETITPREZ, Patrice LAUWERIE, Henri RAMAUT sont élus Membres du Bureau.

Délibération N° 31072020/D05

Administration générale - Charte de l'élu local

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Comité syndical, immédiatement après l'élection des Président et Vice-Présidents, le nouveau Président doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue aux articles L. 1111-1-1 et L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Michel DECOOL, Président donne lecture de la Charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Délibération N° 31072020/D06

Administration générale - Délégations données au Président et au Bureau

Exposé et proposition

« Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles qui sont visées expressément par l'article L 5211-10, au nombre de sept, et qui relèvent de la compétence exclusive de l'organe délibérant.

Une même délégation ne peut être donnée concurremment au président, à titre personnel, et à l'ensemble du Bureau, ou, au Président et à des Vice-Présidents, la sécurité juridique exigeant non seulement une définition claire des matières déléguées, mais aussi la détermination précise de l'autorité habilitée à exercer chacune des attributions déléguées.

Les sept attributions qui ne peuvent faire l'objet d'une délégation de la part de l'organe délibérant sont les suivantes :

1. vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. approbation du compte administratif ;
3. dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
4. décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. délégation de la gestion d'un service public ;
7. dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il est proposé au Comité syndical de donner :

Au Président, délégation pour :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés du SIECF TE Flandre utilisées pour les besoins du service,
- Procéder, dans la limite de 1 million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 90 000 € HT,
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- Intenter au nom du SIECF les actions en justice ou le défendre dans les actions intentées contre lui, à toutes instances, devant toutes juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire et en toute matière, former tous recours tels que l'opposition, l'appel, le pourvoi en cassation, se désister de toute instance devant toute juridiction, se constituer partie civile devant toute juridiction, représenter le syndicat lors des instances de conciliation ou de médiation judiciaire,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SIECF, selon les indemnités établies par les experts soit désignés par le syndicat soit par la compagnie d'assurances du syndicat,
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical, à savoir 1 million €,
- Autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,
- Négocier et signer les conventions relatives à l'occupation du domaine privé ou du domaine public dans le cadre aux travaux et ouvrages relatifs à l'éclairage public, aux bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE), aux réseaux de télécom, électriques et gaz,
- Signer les conventions relatives aux travaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Au Bureau, délégation pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour les marchés d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT
- Prononcer l'admission en non-valeur ou la remise gracieuse des créances du Syndicat,
- Ajuster l'actif et l'inventaire du budget,
- Imputer les biens meubles en investissement,
- Fixer la durée d'amortissement des biens,
- Solliciter les aides financières des différents partenaires pour l'ensemble des actions décidées par le Comité syndical,
- Proposer au Comité, les actions nouvelles à mettre en place pour satisfaire les besoins exprimés par les membres, en fonction de l'évolution des moyens financiers du SIECF,
- Décider la vente de biens mobiliers au-delà de 4600 €, décider la location de biens mobiliers,
- Fixer du régime de travail des agents du Syndicat et l'ensemble des dispositions relatives à la gestion du personnel du Syndicat,
- Décider la création ou à suppression d'emplois y compris en application de l'article 4 de la Loi 84-16 du 11/1/1984 et à la mise à jour de l'état du personnel,
- Fixer les programmes de formation du personnel et valider les actes s'y rapportant,
- Définir les modalités d'application du régime indemnitaire des agents du Syndicat,
- Fixer les modalités d'indemnisation des élus dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial (Loi 2016-341 du 26 mars 2016),
- Rendre des avis sur les schémas de zonage gaz présentés par les Gestionnaires de Réseaux de Distribution (Article D453-21 du Code de l'Energie).

Lors de chaque réunion du Comité syndical, il sera obligatoirement rendu compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir ainsi consentie, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoption :

Votants : 179

Pour : 167

Contre : 1

Abstention : 11

La proposition est adoptée

Délibération N° 31072020/D07
Administration générale - Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Exposé et proposition

Selon les dispositions des articles L 5211-12, 5212-1 et R 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Comité de fixer les indemnités attribuées au Président et Vice-Présidents.

Dans un souhait d'économie, il est proposé par le Bureau sortant de ne pas appliquer le taux maximum, il est donc proposé de fixer les indemnités comme suit :

| | |
|-------------------------------|--|
| PRESIDENT | taux 30 % de l'indice terminal <i>Pour mémoire, le taux maximal autorisé est : 35.44% de l'indice terminal</i> |
| PREMIER VICE-PRESIDENT | taux 17 % de l'indice terminal <i>Pour mémoire, le taux maximal autorisé est : 17.72% de l'indice terminal</i> |
| VICE-PRESIDENTS | taux 11 % de l'indice terminal <i>Pour mémoire, le taux maximal autorisé est : 17.72% de l'indice terminal</i> |

Adoption :

Votants : 171
 Pour : 157
 Contre : 2
 Abstention, blanc, nul : 12

La proposition est adoptée

Délibération N° 31072020/D08

Administration générale - Fixation des remboursements de frais de déplacement pour les membres du Bureau non indemnisés

Exposé et proposition

Sur le fondement de l'article L. 5211-13 du CGCT, les élus des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas d'une indemnité de fonction au titre de leur mandat intercommunal peuvent demander l'indemnisation des frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions de l'organe délibérant de leur établissement, du Bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus par l'article L. 5211-48-1 du CGCT, de la commission consultative des services publics locaux et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement, lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que la leur.

Il appartient alors à l'organisme qui organise la réunion de prendre en charge le remboursement des frais de déplacement.

La prise en charge de ces frais de transport est assurée dans les conditions définies par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Le Comité est invité à :

- ⇒ Instaurer l'indemnisation des frais de déplacement des Membres du Bureau ne bénéficiant pas d'une indemnité de fonction au titre de leur mandat au SIECF
- ⇒ Préciser que le remboursement sera effectué au vue d'un état de frais présenté par l'élu accompagné des pièces justificatives

Adoption :

Votants : 171

Pour : 156

Contre : 9

Abstention, blanc, nul : 6

La proposition est adoptée

Délibération N° 31072020/D09
Administration générale - Election des membres aux Commissions obligatoires et Conférences de l'Entente

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les Articles L 1414- 2 du CGCT et L 1411-5 du CGCT qui prévoient que pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux sont constitués une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants :

Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, le président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat.

Il convient donc de procéder, selon les modalités exposées ci-dessus, à l'élection de 5 titulaires et 5 suppléants.

Une seule liste est candidate :

TITULAIRES : Jean-Luc CLEENEWERCK, Rodrigue BOURNONVILLE, Jérôme VERMERSCH, Dominique DERAY, Danielle VANMAELE

SUPPLEANTS : Danielle MAMETZ, Bernard BEUN, Stéphane DIEUSAERT, Dominique WALBROU, Hervé DELVA

En application de l'Article L212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. La CAO est composée de :

TITULAIRES : Jean-Luc CLEENEWERCK, Rodrigue BOURNONVILLE, Jérôme VERMERSCH, Dominique DERAY, Danielle VANMAELE

SUPPLEANTS : Danielle MAMETZ, Bernard BEUN, Stéphane DIEUSAERT, Dominique WALBROU, Hervé DELVA

Election des membres de la Commission d'ouverture des plis pour les Délégations de service public

Conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégations de service public des personnes morales de droit public sont soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

Dans ce cadre et en application de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la création de la commission de délégation de service public chargée de l'instruction de la procédure préalable à la décision de l'assemblée délibérante. Cette commission sera compétente pour toutes les délégations de service public du SIECF.

Cette commission, présidée par le Président du SIECF ou son représentant, est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus par le Comité syndical en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est candidate :

TITULAIRES : Jean-Luc CLEENEWERCK, Edmond TURPIN, Franck MEURILLON, Fabrice LAMIAUX, Jean-Luc DEBERT

SUPPLEANTS : Danielle MAMETZ, Bernard BEUN, Stéphane DIEUSAERT, Dominique WALBROU, Hervé DELVA

En application de l'Article L212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. La Commission d'ouverture des plis pour les Délégations de service public est composée de :

TITULAIRES : Jean-Luc CLEENEWERCK, Edmond TURPIN, Franck MEURILLON, Fabrice LAMIAUX, Jean-Luc DEBERT

SUPPLEANTS : Danielle MAMETZ, Bernard BEUN, Stéphane DIEUSAERT, Dominique WALBROU, Hervé DELVA

Fixation de la composition de la Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL)

Conformément à l'article L 1413-1 du CGCT, il convient d'instaurer une Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL).

Le Président propose de fixer sa composition à savoir le Président, 5 élus et 2 représentants d'associations locales

Votants : 171

Pour : 159

Contre : 3

Blanc, Nul, abstention : 9

La proposition est adoptée.

Election des membres de la Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL)

Une seule liste est candidate :

Jean-Luc CLEENEWERCK, Edmond TURPIN, Franck MEURILLON, Fabrice LAMIAUX, Jean-Luc DEBERT

Concernant les associations locales, le Président propose : l'Association les Acteurs Régionaux

du Développement Durable et l'Association Virage énergie.

En application de l'Article L212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. La CCSPL est composée de :

Jean-Luc CLEENEWERCK, Edmond TURPIN, Franck MEURILLON, Fabrice LAMIAUX, Jean-Luc DEBERT.

Les représentants des deux associations sus mentionnées seront conviés aux réunions.

Election des membres de la Commission paritaire transition énergétique

En application de l'article L 2224-37-1 du CGCT,

Vu la délibération du 20 octobre 2015 relative à la création de la Commission paritaire transition énergétique,

Il convient de désigner 3 représentants du SIECF TE Flandre pour la Commission paritaire transition énergétique. Chaque Communauté de Commune désignera 1 représentant.

Sont candidats :

Michel DECOOL, Jean-Pierre FERAMUS, Danielle MAMETZ

En application de l'Article L212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Michel DECOOL, Jean-Pierre FERAMUS, Danielle MAMETZ** sont nommés Membres de la Commission paritaire transition énergétique.

Election des membres pour les Ententes Eclairage public conclues respectivement avec la CCFI et la CCHF

Le SIECF TE Flandre a conclu une convention d'Entente Eclairage public avec la CCFI et une convention avec la CCHF en vue de gérer notamment le parc d'éclairage public respectif des 2 communautés (zones d'activités notamment). Dans ce cadre, il convient de désigner 2 représentants du SIECF TE Flandre pour siéger dans les deux conférences de l'Entente.

Chacune des 2 communautés de communes désignera respectivement 2 représentants également.

Sont candidats :

Jérôme VERMERSCH, Jean-Pierre FERAMUS

En application de l'Article L212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Jérôme VERMERSCH, Jean-Pierre FERAMUS** sont nommés Membres des Conférences de l'Entente Eclairage public conclues respectivement avec la CCFI et la CCHF.

Election des membres pour l'Entente Numérique conclue avec la CCFI, la CCHF et la CCFL

Le SIECF TE Flandre a conclu une convention d'Entente Numérique avec la CCFI, la CCHF et la CCFL en vue de favoriser le déploiement de la fibre numérique. Dans ce cadre, il convient de désigner 3 représentants du SIECF TE Flandre pour siéger à la conférence de l'Entente.

Chacune des communautés de communes désignera respectivement 3 représentants également.

Sont candidats :

Michel DECOOL, Anne VANPEENE, Laurent VANPOUILLE

En application de l'Article L212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Michel DECOOL, Anne VANPEENE, Laurent VANPOUILLE** sont nommés Membres des Conférences de l'Entente Numérique.

Election des membres pour l'Entente ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) conclue avec le Syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60) et Territoire d'énergie Somme (FDE 80)

Le SIECF TE Flandre a conclu une convention d'Entente avec le Syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60) et Territoire d'énergie Somme (FDE 80) en vue de gérer l'appel à projet ACTEE. Dans ce cadre, il convient de désigner 3 représentants du SIECF TE Flandre pour siéger à la conférence de l'Entente.

Chacun des deux syndicats partenaires désignera respectivement 3 représentants également.

Sont candidats :

Michel DECOOL, Danielle MAMETZ, Hervé DELVA

En application de l'Article L212121 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement. **Michel DECOOL, Danielle MAMETZ, Hervé DELVA** sont nommés Membres de la Conférence ACTEE.

**Délibération N° 31072020/D10
Maîtrise de la demande en énergie
Convention entre le SIECF TE Flandre, le SE 60, la FDE 80 et GRDF dans
le cadre du programme ACTEE**

Rapporteur : Mme Danielle MAMETZ

Exposé et proposition :

Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) est un programme national Certificat d'Economie d'Energie (CEE) porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

L'objectif de ce programme est de mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets d'efficacité énergétique et de rénovation des bâtiments publics.

Au cœur des préoccupations énergétiques des communes et des intercommunalités depuis des années, le SIECF, la FDE80 et le SE60 proposent des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures. Les 3 syndicats qui regroupent 1 296 communes, dont près de 90% comptent moins de 2000 habitants, souhaitent s'appuyer sur des synergies communes et mutualiser leurs moyens techniques et financiers afin de répondre aux objectifs stratégiques et opérationnels de leurs territoires.

Le SIECF, la FDE80 et le SE60 ont été lauréats de du programme ACTEE et bénéficieront d'une enveloppe financière afin d'aider les communes et intercommunalités à réaliser de nouveaux diagnostics énergétiques et engager des projets consacrés à la transition énergétique des bâtiments publics notamment à la réduction des énergies les plus carbonées (charbon / fioul / etc...).

Eu égard au programme spécifique ACTEE et l'engagement de ces trois syndicats d'énergie lauréats, GRDF souhaite accompagner, dans le cadre de ses missions de service public, les collectivités présentes sur le territoire des lauréats dans cette démarche pour l'environnement.

GRDF est le distributeur de gaz naturel sur le territoire concédé. Il assure à ce titre l'entretien, l'exploitation et la sécurité du réseau gaz naturel par le biais de contrats de concession signés avec environ 9 200 communes.

GRDF est également reconnu comme un acteur légitime et engagé pour assurer la promotion :

- Des usages gaz naturel visant à réduire les consommations d'énergie primaire et limiter l'émission de gaz à effet de serre,
- Des avantages du gaz naturel,
- Du développement du biométhane, c'est-à-dire du gaz provenant de l'épuration du biogaz issu de la fermentation de matières organiques, également appelé « Gaz Vert ».

Dans ce contexte, le SIECF, la FDE80 et le SE60 et GRDF ont décidé de nouer un partenariat, objet de la présente délibération, dans le but de contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique par le remplacement de système vétustes par des systèmes performants pouvant utiliser le gaz naturel et le biométhane.

Il est précisé que cette action s'inscrit dans un cadre global d'accompagnement neutre et objectif des Syndicats d'Energie sur l'efficacité énergétique, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables auprès de leurs collectivités dans le respect des ambitions fixés collectivement.

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer la Convention avec GRDF, le SE 60 et la FDE 80.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 31072020/D11 Administration générale - Information sur les décisions

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL - Président :

| Date | Nature | Objet |
|------------|---|--|
| 10/07/2020 | Décision du Président Marchés publics | Attribution marché en procédure adaptée Réalisation d'audits énergétiques dans le cadre du programme ACTEE Attributaire : ALTEREA |
| 07/07/2020 | Décision du Président Finances publiques | Décision modificative n° 1 |
| 07/07/2020 | Décision du Président Eclairage public | Mise à jour du programme travaux 2020 |
| 22/06/2020 | Décision du Président Compétence AODE Electricité | Imputation comptable des mandats titres 2019 |
| 08/06/2020 | Décision du Président Compétence AODE Gaz | Avis projet de zonage de raccordement présenté par GRDF Zone Béthune |
| 05/06/2020 | Décision du Président Eclairage public | Avenant convention entente CCHF |
| 05/03/2020 | Marchés publics | Achat groupé d'énergie Attribution du marché subséquent Electricité (puissance inférieure ou égale à 36 kVA) Attributaire : ENGIE |
| 03/03/2020 | Décision du Président Marchés publics | Attribution marché en procédure adaptée Coordinateur sécurité pour les travaux Article 8 Attributaire : Fabrice GUIGNARD |
| 20/02/2020 | Décision du Président Marchés publics | Attribution marché en procédure adaptée Véhicule de service au GNV Attributaire : Garage FCA Motor village |
| 20/02/2020 | Décision du Président Marchés publics | Attribution marché en procédure adaptée Véhicule de service électrique Attributaire : Renault Hazebrouck Garage de la lys |

Les documents sont joints à la convocation envoyée aux délégués titulaires

Adoption :

Le comité prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoires en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Danielle VANMAELE,
Secrétaire de séance**

**Michel DECOOL,
Président du SIECF**